

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives de haut niveau collectif - Saison 2025-2026

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau collectif. L'enveloppe globale allouée s'élève à 502 200 €

Pour permettre à nos clubs sportifs professionnels d'appréhender, avec tranquillité, la pleine mesure des impacts suscités par les résultats récemment obtenus à l'issue de la saison sportive 2024/2025, il a été proposé au conseil municipal de reconduire les montants de subventions accordées lors de l'exercice sportif précédent.

Dans l'attente de la redéfinition de leurs nouveaux projets sportifs, et de la consolidation des budgets prévisionnels associés, ces premiers versements leur permettront d'appréhender leur première partie de saison sportive 2025/2026, avec sérénité et ambition. (*Compte 3271-65748-711*).

- | | |
|---|-----------|
| - SASP UJAP Quimper 29 (Basket National 1)
<i>60% de la saison 2025/2026 (total : 452 000 €)</i>
<i>- versement n°1 : 271 200 €</i>
<i>- versement n°2 : 180 800 €</i> | 271 200 € |
| - Quimper Volley 29 Elite ((Division Elite Féminine)
<i>60% de la saison 2025/2026 (total : 340 000 €)</i>
<i>- versement n°1 : 204 000 €</i>
<i>- versement n°2 : 136 000 €</i> | 204 000 € |
| - Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro A Féminine)
<i>60% de de la saison 2025/2026 (total : 45 000 €)</i>
<i>- versement n°1 : 27 000 €</i>
<i>- versement n°2 : 18 000 €</i> | 27 000 € |

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (44 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer les conventions avec les associations Les Béliers de Kemper (SASP UJAP Quimper 29 Les Béliers de Kemper), Quimper Volley 29, et le Quimper Cornouaille Tennis de Table.